

“gnation par son obstination et son refus à accorder les plus justes
“demandes, et quand il a fait droit à quelques-unes de ces demandes
“ce n'est que comme dominé par la peur et effrayé des conséquences
“terribles de sa négligence, qu'il a ouvert les yeux et qu'il s'est rappelé
“qu'il y avait une population métisse dans le Nord-Ouest qui deman-
“dait justice.”—(M. Mercier : Ah ! ils aimeront mieux croire les
orangistes.)

Il n'y a pas que le saint missionnaire qui se soit prononcé ainsi sur
les justes réclamations de ces populations ignorées et oubliées : le *Mait'*
de Toronto, l'organe officiel du gouvernement, et surtout de Sir John
A. MacDonald, a admis les justes réclamations de ceux dont Riel devait
être encore une fois le guide et le chef. La *Minerve*, encore un journal
officiel, s'exprime ainsi :

“ Certes, nous blâmons les hommes qui suivent Riel et qui menacent
de sortir des voies légales et constitutionnelles. Mais encore, doit-on
tenir compte des impatiences, des aigteurs DE CES PAUVRES GENS,
DEPUIS SI LONGTEMPS NEGLIGÉS, OUBLIÉS, MÉPRISÉS, BAFOUÉS. Le
département de l'Intérieur dont ils relèvent, a beau dire, C'EST LUI QUI
EST LA CAUSE DE CES PERTURBATIONS. IL NE DÉPENDAIT QUE DE LUI,
QUE TOUTES CES DIFFICULTÉS FUSSENT REGLÉES DEPUIS LONGTEMPS. Il
a préféré traiter les métis en parias, leur préférant même les Mennonites,
à eux, premiers colons du pays. QUE LE DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
PORTE LA RESPONSABILITÉ DE SES ACTES ! ”

Et un autre journal dont l'importance ne peut pas être niée, le *Mani-
toba* de St-Boniface, écrivait ce qui suit :

“ Quand un gouvernement s'est rendu coupable de la négligence qui
a eu lieu dans le Nord-Ouest, au sujet du règlement de la question des
droits des métis, ce gouvernement a perdu le droit d'être sévère : la
clémence est le seul moyen de réparer ses fautes et de rétablir la con-
fiance.

“ La commission nommée pour régler les réclamations des métis, a
constaté la justesse de près de 2,000 réclamations qui étaient négligées.
Comment, en face d'un pareil résultat, les autorités pourront-elles se
croire justifiées d'user de rigueur ! ”

Dans cette triste position, le souvenir du passé se présenta à l'esprit
des métis, qui dirigèrent leurs regards vers celui qui, depuis dix ans
était séparé d'eux, mais qui pendant tout ce temps n'en était pas moins
resté leur chef. Car il ne faut pas l'oublier, depuis 1874, Riel, bien que
éloigné de ses compatriotes, était considéré par eux comme ayant été
leur ancien sauveur, et je n'ai jamais vu de mentionner avec enthou-
siasme son nom dans les grandes réunions publiques, ou lors des fêtes
nationales dans le Manitoba et le Nord-Ouest. Alors les métis comme
les anciens Romains qui au temps où la *Fairie était en danger* allèrent
chercher le vieux Cincinnatus à sa charrue, partirent en députation et se
rendirent au Montana, où Riel vivait avec sa femme et ses deux enfants
et dont l'humble fonction était celle d'être l'instructeur de petits enfants